

SUD Étudiant-e-s et Précaires

Pl. Chauderon 5
1003 Lausanne

info@sud-ep.ch
www.sud-ep.ch

www.facebook.com/SUD.ep.ch
twitter.com/SUD_EP
sud-ep.tumblr.com



UNIL : UNE DIRECTION QUI FICHE, CONTRÔLE, MENACE ET SANCTIONNE ?

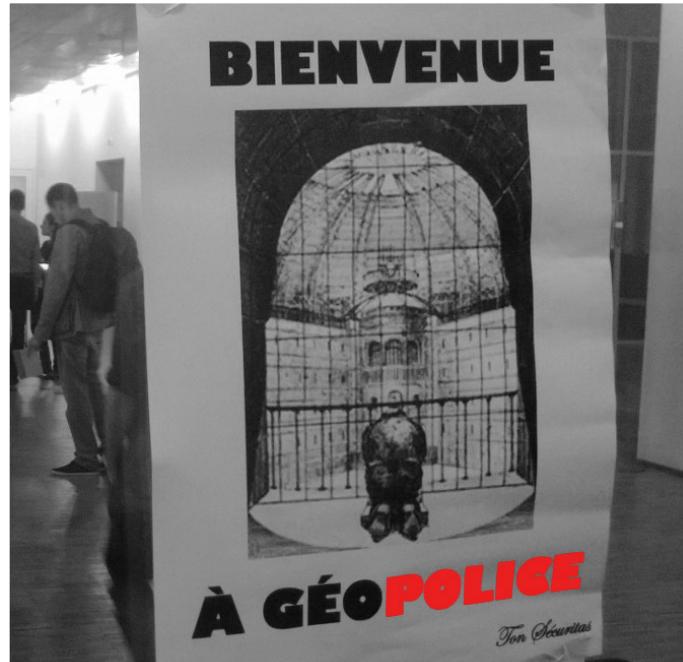
Grâce à l'extraordinaire cadeau que la direction nous a concédé pour l'inauguration de Géopolis (nous n'avons pas été invité-e-s pour la partie officielle), soit une discothèque fonctionnant 2 heures, des boissons à prix super-étudiant (4.-/1dl de vin, 35.- la bouteille), des vélos réquisitionnés par UniSEP (genre fourrière payante), et plus de Sécuritas que jamais (avec une petite touche de polices communales), nous avons pu nous délecter, encore et encore, des plaisirs qu'offre cette institution véritablement à notre service.

Maintenant que l'envie de fermer la CAP leur est passée (pour quelques mois) et que le projet de caméras au sein de la BCU est tombé dans l'oubli du public, le processus de douce disciplinarisation, et de contrôle molletonné, peut reprendre son imperceptible chemin. Petit inventaire.

Chantage au fichage

La cafétéria du nouveau bâtiment offre depuis sa mise en service des prix étudiants. Normal. Sauf qu'à chaque fois que la carte glisse sur la machine, la consommation est enregistrée à notre insu, grâce à la puce RFID intégrée dans la carte, sans qu'aucun contrôle ne soit possible sur l'utilisation de ces données. En cas de refus de se faire fiché : plus de réductions. Nous avons exigé de la direction qu'elle interdise ces pratiques et que la simple vérification visuelle suffise à obtenir les réductions.

Par ailleurs, cette année, toutes et tous les utilisateurs/trices de voitures, se sont vu-e-s obligé-e-s d'installer une puce RFID sur leur pare-brise, unique condition à l'acquisition d'un macaron. À nouveau, ce chantage fait que tous les mouvements des conducteurs/trices sont enregistrés, sans qu'aucun contrôle sur l'utilisation des données ne soit possible. L'anonymat annoncé est



une tartufferie dès lors que la direction annonce que les données seront croisées avec celles des usagers/ères du parking. La communication à des tiers est en principe interdite (Directive de la Direction 0.11), sauf en cas de procédure judiciaire. Ainsi, cet outil, prétendument "d'étude de trafic", peut servir au contrôle et à la repression de certain-e-s salarié-e-s et étudiant-e-s par exemple lors d'une grève, d'un piquet ou d'une action syndicale. Nous avons exigé que l'ensemble des données soient immédiatement anonymisé et que la direction prenne l'engagement qu'en février 2014, soit à la date de fin de l'étude, l'ensemble du dispositif soit retiré des parkings.

La validation hebdomadaire des clés électroniques des travailleurs/euses à Géopolis, condition d'accès aux bureaux et bientôt étendue partout, participe de ce même processus. Nous avons adressé un certain nombre de questions à la direction à ce sujet, notamment sur la règlemen-

tation, l'existence d'un registre, et la garantie de la protection des données face à un outil pouvant être considéré comme une forme de timbreuse.

Sur l'ensemble de ces affaires, nous avons saisi le préposé vaudois à la protection des données et nous avons écrit à la direction de l'UNIL. Retrouvez les lettres sur le site (www.sud-ep.ch)

Nous reviendrons, dans une prochaine publication, sur l'utilisation des plateformes informatiques de type Moodle, qui outre leur utilité, permettent l'enregistrement de tous les échanges/connexions/téléchargements de façon non anonymisé.

Repression

L'utilisation de plus en plus fréquente de milices privées par l'UNIL est du même acabit, assurant contrôle et sanction contre celles et ceux qui ne respecteraient pas les règles. La réglementation et la définition des compétences déléguées à ces milices et notamment les limitations de leur activités ne sont pas communiquées. Certain-e-s se souviendront de l'intervention des Sécuritas lors de la mobilisation contre la réforme de Bologne, en 2010, où les identités ont été relevées et la police cantonale appelée en renfort. Nous avons demandé dans quel cadre légal et réglementaire, avec quel mandat, et quelles compétences/limitations sont utilisées les milices privées sur le territoire universitaire.

Dans le registre repression, la politique de type « développement du râble » de la direction en a pris un coup et les utilisateurs/trices de vélos aussi. La direction a décidé que pour celles et ceux dont le parking ne respecterait pas les normes, elle emploiera dorénavant la "pince monseigneur" et s'assurera que les usagers/ères paieront pour récupérer leur bolide - et du même coup l'achat d'un nouveau cadenas. La direction doit arrêter immédiatement les mises en fourrière des vélos et rembourser/retourner gratuitement tous les

vélos et cadenas concernés par cette affaire. De plus, nous exigeons la construction de nouvelles places à vélo aujourd'hui continuellement surchargées.

Menaces et sanctions administratives

La direction de l'UNIL a une politique extrêmement agressive de menaces des étudiant-e-s qui n'aurait pas réussi à passer les phases successives de l'imbroglio administratif. Sans que la direction ne se demande, ni pourquoi, ni comment cela se fait, elle menace, et sanctionne. Durement.

Les étudiant-e-s ayant des difficultés à payer en temps exigé les taxes d'études ont pu en faire l'expérience. Même les plus véreux propriétaires envoient une lettre de rappel, laissant une ou deux semaines de répit. Pas la direction :

"Si vous désirez poursuivre vos études à l'[UNIL] vous voudrez bien procéder au versement [...] de vos taxes d'inscription dans un délai de 5 jours [...] A défaut, vous serez exmatriculé/e", "L'inscription tardive acceptée est frappée d'une surtaxe de Fr. 200.-".

Celles et ceux qui ont, pour quelque raison que ce soit, raté l'inscription aux examens/cours, se rappellent sans doute de la douloureuse. En SSP, par exemple, le montant, enseignements + examens est de 400.- pour un semestre.

Ces sanctions administratives n'ont qu'un seul but: asseoir le pouvoir d'une direction, et discipliner. Elles n'assurent aucunement le bon déroulement de la transmission du savoir libre. De plus, elles affectent gravement les étudiant-e-s les plus précaires. Elles doivent cesser !

L'Université de Lausanne assure ainsi doucement l'introduction de multiples processus de disciplinarisation, de contrôle et de sanction. Chaque changement paraît souvent imperceptible mais l'espace en est transformé en profondeur. La direction retire donc de plus en plus le droit à l'usage libre de l'institution universitaire qu'en ont les étudiant-e-s. À nous de nous le réapproprier !

STOP AU FICHAGE, CONTROLE, PUCAGE, ET A LA SURVEILLANCE A L'UNIL!

- DROIT D'ACCES AUX PRIX ETUDIANTS DANS LES CAFETERIAS SANS SE FAIRE FICHER,**
- SUPPRESSION DES PUCEs RFID SUR LES VOITURES,**

STOP A LA DISCIPLINARISATION, AUX MENACES ET AUX SANCTIONS !

- SUPPRESSION DES SANCTIONS FINANCIERES ABUSIVES EN CAS DE RETARD ADMINISTRATIF POUR INSCRIPTION AUX COURS/EXAMENS, RETARD DE PAIEMENT DES TAXES, OU AUTRES,**
- ARRET DES REQUISITIONS DE VELO PAR LE RECTORAT AVEC SANCTION FINANCIERE**
- DROIT D'AFFICHAGE ET DE DISTRIBUTION PARTOUT,**

DEHORS LES MILICES PRIVEES (SECURITAS, ET AUTRES) DE L'UNIL!